

LE THOIRZAN Info

No 4

Juillet 2002

Editorial

Ce numéro 4 du *THOIRZAN* ne développe, en détail, aucun projet de l'équipe municipale. Cela ne veut pas dire qu'ils sont oubliés, bien au contraire !

Lors des Conseils municipaux ou des réunions de travail, se poursuit la réflexion sur l'avenir de notre commune. Les questions sont multiples. Certaines font déjà l'objet de choix : carte communale, cantine, eau et assainissement... D'autres restent, pour le moment en suspend : salle des fêtes et salle des jeunes, commerce(s) dans la commune, bâtiment de l'ancienne école...

Les trois dossiers prioritaires avancent : La procédure de schéma directeur d'alimentation en eau potable est engagée ; l'avant-projet du restaurant scolaire a été présenté et la carte communale est en cours d'élaboration. La sécurité sur les routes de la commune en général et sur la R.D. 206 en particulier reste aussi une de nos principales préoccupations. Les différents projets sont là mais il reste l'épineux problème du financement. La R.D. 206 ayant essentiellement un rôle de desserte qui dépasse largement notre commune, il serait bon que le Conseil Général supporte le maximum, voire la totalité des frais engagés.

Enfin, rien que par son épaisseur, vous avez déjà certainement constaté que ce numéro est un peu exceptionnel. En effet, six pages spéciales regroupant des productions des élèves de l'école communale se trouvent en partie centrale. Il s'agit de textes écrits à

l'occasion de leur classe de mer en Bretagne. Des découvertes, des expériences, des bons moments et surtout des souvenirs impérissables qu'ils nous font partager ! En lisant ces documents, on voit que cette aventure en Bretagne n'est pas près d'être oubliée !

Je vous souhaite une agréable lecture et un bon été à tous !

Jérôme ESQUEVIN

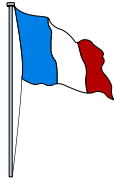
Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés s'est tenu le dimanche 2 juin. Les soixante-huit convives présents se sont donc retrouvés dans la salle des fêtes pour faire honneur au menu auquel un groupe d'experts a eu la gentillesse d'accorder la mention "très-bien".

L'animation a été assurée par Monsieur GAZZA et son accordéon. Mais cette année, Stéphane PROVENT et Romain GINET sont aussi venus faire la démonstration de leur jeune et très prometteur talent. Ils ont été chaleureusement félicités par l'ensemble de l'assistance. Les applaudissements n'ont pas manqué non plus pour les chanteurs qui se sont succédés au micro. Le tout s'est déroulé dans la bonne humeur malgré quelques petits soucis de sono.

Après une ultime danse et un dernier verre de l'amitié, il a bien fallu se séparer en se promettant de remettre cela l'année prochaine. Le rendez-vous a donc déjà été pris.

CEREMONIES



19 MARS 1962

La signature des accords d'Évian, mettaient fin à la guerre d'Algérie. Le **19 mars 2002**, Thoiry a commémoré dignement les 40 ans de ces accords en réunissant les anciens combattants et la population autour du monument aux morts. Dans son allocution, Jérôme Esquevin mit l'accent sur la nécessité du devoir de mémoire et rappela le tribut versé par la commune de Thoiry et les sacrifices consentis par toute une génération..

8 MAI

La cérémonie habituelle au monument aux morts rappelait à chacun la dernière guerre mondiale et les atrocités commises au nom d'une idéologie raciste; après ce premier tour des élections présidentielles de 2002, il était bon de rappeler que la démocratie exigeait d'abord la tolérance dans les différences culturelles; le message délivré ce jour-là par le ministre des Anciens combattants exprimait l'espoir de voir la haine interdite de séjour en France.



GUY FRANCONY A L'HONNEUR

Le 24 mars, Guy Francony, maire honoraire de Thoiry recevait la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon or, des mains de Monsieur Louis Besson, en signe de reconnaissance pour le travail accompli au service des communes de Thoiry et Les Déserts: Nombreux étaient les invités qui s'étaient déplacés pour remercier l'instituteur et secrétaire de mairie (des Déserts), le 1^{er} adjoint et Maire (de Thoiry), puisque Guy a été tout cela pendant plus de 30 ans: après une si longue période consacrée à ses concitoyens, il était normal qu'il veuille maintenant profiter d'une retraite bien méritée.



C'était hier à Thoiry...

Corvées et moments de détente !



La R.D. 206 et l'auberge Pachoud dans les années 1920

Les Anciens se souviennent des journées dites de corvée, du temps de leur jeunesse. De quoi s'agissait-il ? Chaque commune devait entretenir elle-même ses chemins vicinaux et faisait appel à ses administrés : chaque année, le conseil municipal fournissait à la division administrative de Chambéry, d'une part un état des réparations à faire aux ponts et chemins communaux, indiquant la nature des travaux à exécuter et d'autre part, un projet de répartition des corvées reconnues nécessaires. La liste en était publiée deux dimanches de suite et déposée au secrétariat de la commune où chacun pouvait en prendre connaissance et faire des réclamations. Des journées étaient ensuite attribuées à chaque propriétaire foncier selon le revenu de sa profession ou de ses terres. Ceux qui refusaient de participer aux corvées devaient acquitter un impôt en numéraire à la commune. Ces corvées avaient lieu en automne. Ceux qui ne possédaient ni bœufs, ni chevaux devaient alors creuser les rigoles, entretenir et réparer les murettes, casser les pierres pour aplanir les chemins endommagés, enlever les terres éboulées. Ceux qui avaient des bœufs ou des chevaux et « des barrots » (charrettes à deux roues qui basculaient à l'arrière pour se vider de leur contenu) étaient réquisitionnés pour le

transport des remblais ; les journées duraient 10 heures.

Chaque habitant savait alors qu'un simple geste, en temps utile, pouvait éviter un long et pénible travail au moment des corvées : une branche tombée dans une « cunette » lors d'un orage ou d'un coup de vent était rapidement enlevée par le premier passant pour éviter que la « cunette » encombrée provoque une détérioration plus importante. C'est ainsi qu'après les intempéries, on voyait sortir les gens, munis d'une pioche ou d'une pelle pour remettre les écoulements en état le plus rapidement possible. Gestes, hélas, trop souvent oubliés et qu'il faudrait réapprendre : un écoulement désengorgé, une pierre remise en place dans une murette, l'élagage d'un arbre débordant sur un sentier, seraient des gestes « citoyens ». Les corvées réunissaient les habitants pour des journées harassantes (on ne parlait pas encore de la semaine de 35 heures !) mais le temps a effacé les mauvais souvenirs (fatigue, chutes, incidents ou accidents). Le fait de travailler ensemble donnait sans doute du courage à tous.

Heureusement, les corvées n'étaient pas les seules occasions de réunir la population. Thoiry comptait plusieurs « bistrots » au chef-lieu et dans les hameaux. Chez « Porailon », à la Fougère, les Jeunes des Déserts descendaient nombreux par Les Rochettes rejoindre ceux de La Fougère et tous dansaient au son de l'accordéon : La vogue chez « Porailon » (8 décembre) a laissé des souvenirs impérissables sur tout le Plateau de Leyse ; au petit jour, les « Désartiers » remontaient en chantant les refrains à la mode. « Sur la route des Déserts, tes jupons volaient en l'air, Angéline... »

On se souvient aussi du café Francony à Thorméroz et de ses joueurs de boules : Le

dimanche, la route transformée en terrain de boules, était barrée par 2 poteaux pour éviter aux boules d'aller se perdre dans le « Na » ou au « Carriot ». Les rares automobilistes se faisaient un plaisir d'attendre la fin de la partie, en bavardant et parfois en trinquant!! Les verres s'alignaient sur le mur, presque tout le village était là et il fallait voir le grand



Un fier motard sur la place de Thorméroz
(avril 1957)

Lucien (Félicien) Voiron s'élancer : Quelle adresse ! On se le disputait dans les équipes. Eclats de rire, applaudissements, jamais de querelles, quelle ambiance ! on buvait une « tournée » entre chaque partie.

Au chef-lieu, deux cafés se faisaient face : celui de « la Marcelle » (Tournier), faisait également restaurant, c'était l'arrêt des cars et le rendez-vous des jeunes. La patronne, malgré sa nombreuse famille accueillait tout le monde avec gentillesse. On pouvait écouter les chansons de Tino Rossi et Charles Trénet sur un phono à pavillon qu'il fallait remonter avec une manivelle. « La Marcelle » était bonne cuisinière et ses « bugnes » étaient renommées. L'autre café était celui de Robert Francony, le dernier à avoir fermé ses portes (en 1997). Il faisait également épicerie, dépôt de pain, bureau de tabac et il possédait un « vrai » terrain de boules très fréquenté le dimanche. Ouvert le matin et en fin de journée, il s'animait aussi les jours de sépulture. Pause des cantonniers, on y apprenait ainsi les nouvelles des Bauges, de la Thuile et de Puygros. Les jeunes appréciaient le billard et le baby-foot.

Au hameau des Mollards, cette grande bâtisse tout au bord de « la route » du col, c'était « chez le grand Pachoud » : une famille nombreuse, 10 enfants et déjà une **ferme-auberge** où avaient lieu de grands banquets, notamment celui des bouchers (Emile Pachoud était boucher à Chambéry). L'auberge comptait 3 grandes salles et pouvait servir 80 personnes à table.

On y mangeait les diots au vin blanc, on y dansait tous les samedis soirs au son du **piano mécanique**, (rare dans les cafés de l'époque). Les jours de banquet, les cars (Pachoud de La Thuile) convoquaient les fêtards. La ferme possédait plusieurs paires de bœufs qui faisaient « la remonte » des Etayers : les chariots de sapins des Bauges s'arrêtaient après le passage du col, pour faire reposer leur attelage, ils dételaient leurs bêtes et attelaient les bœufs *tout neufs* pour aller jusqu'à Chambéry ; au retour, ils reprenaient leurs bêtes reposées. Parfois, des gens de Chambéry ou des Baujus couchaient à l'auberge quand la neige empêchait le passage du col ou quand les bêtes étaient trop fatiguées. Après la dernière guerre, le café ouvrait encore les jours de vogue. Le piano mécanique s'en est allé et la maison du « grand Pachoud » a changé de propriétaire, mais tous la reconnaîtront car la façade n'a pas changé.



Mais la vie, elle, a changé, les cafés ont fermé, les rencontres ont évolué, la vie moderne est passée par là. Vous entendrez dire les Anciens : « Ah, on savait s'amuser dans ce temps-là ! »

D'après les souvenirs de Gisèle, Marie-Eve,...

Réunions du Conseil Municipal

Lors de la séance du 18 janvier, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- **SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT** : Pour obtenir un maximum de subvention, il est nécessaire de fixer un échéancier des travaux et de choisir une zone prioritaire. Le conseil municipal a choisi comme zone prioritaire celle du Chef-lieu, des Mollards et des Chavonnettes. Les travaux devraient débuter au printemps 2005.
- **REVISION DE LA CARTE COMMUNALE** : Par délibération du 21 septembre 2001, le Conseil Municipal a décidé l'élaboration d'une carte communale. Il convient maintenant de désigner un urbaniste chargé d'apporter ses compétences et son aide pour l'exécution de ce document d'urbanisme. Le conseil municipal a retenu l'offre du cabinet d'architecture AUM de Bassens pour ce dossier.
- **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS** : La Commune continue de verser des subventions à 23 associations pour la même somme que l'année précédente. La liste des associations et le montant attribué à chacune est disponible en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Le prix des photocopies faites à la Mairie est revu à la baisse soit 0,15 euro pour une face A4.

Modification de la délibération du 12 juillet 2001 concernant l'emploi d'un agent d'entretien pour la Mairie : le contrat est de 3 heures par semaine pour un taux horaire de 7.62 euros.

Déneigement : les personnes intéressées par le déneigement de leur chemin privé devront en faire la demande par écrit à la Mairie.

Parking de la Salle des Fêtes : des places de stationnement ont été définies par marquage au sol, il est demandé de respecter ces emplacements.

Prêts des tables et bancs de la Salle des Fêtes : il est rappelé que le matériel récent ne doit pas être prêté.

Poubelles : il est rappelé à la population que le remplissage des conteneurs à ordures ne doit pas empêcher la fermeture du couvercle. Ce n'est pas le cas actuellement et les chiens arrivent à tirer des sacs pleins hors des conteneurs, à les ouvrir et à en répartir le contenu dans les chemins environnants.

Lors de la séance du 1^{er} mars, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées** : Plusieurs projets de réouverture ou de création de sentier existent, tour du plateau de la Laysse, liaison Thoiry la Thuile, pointe de la Gallopaz. Le conseil accepte ce projet à l'unanimité.
- **Achats de terrains** : Le conseil décide d'acheter trois parcelles de terrain, à la Dhuy, aux Mollards et à Thorméroz afin de régulariser certaines opérations.
- **Natura 2000** : Il existe un projet Européen pour la préservation de certaines zones naturelles. La commune de Thoiry est surtout concernée par une zone de prairie sèche d'environ quinze hectares sur les secteurs de la Fougère et des Chavonnettes. Le conseil décide d'adhérer à ce projet.

- **Adhésion au SCOT** : La nouvelle loi SRU impose certaines règles aux communes situées à moins de 15 km d'une grande agglomération. Le schéma de cohérence territorial permettra une concertation, notamment au niveau de l'immobilier et de la gestion de l'espace. Décision d'adhérer au SCOT de Métropole Savoie.
- **Adhésion au CAUE** : Renouvellement de l'adhésion au Conseil Architectural en Urbanisme et Environnement qui permet d'aider les particuliers ou les collectivités dans leurs projets (dans une limite de 3 jours par an).
- **Formation agent technique** : Il suivra une formation obligatoire du 3 au 7 Juin afin d'obtenir un certificat d'aptitude pour la conduite des engins spéciaux.

QUESTIONS DIVERSES

- **Savoie Urgence Tibet** : la mairie sera pavoisée aux couleurs du Tibet du 10 au 17 mars à l'occasion de l'anniversaire du soulèvement de ce peuple contre l'envahisseur Chinois.
- **Mémorial Savoyard** : le conseil décide d'allouer une somme de 150 € pour l'édification d'un mémorial à Aix Les Bains, en souvenir des anciens combattants d'AFN.
- **Convention ADMR** : déblocage d'une aide de 380 € pour permettre à l'association de démarrer. Cette association de bénévoles a pour but, rappelons le, d'aider les personnes âgées ou malades dans leurs diverses démarches.
- M. Bernard MONTMASSON à été nommé curé de la paroisse de Thoiry par l'archevêque de Chambéry. Il résidera à la Cure de St Alban Leysse.
- Avec l'arrivée des beaux jours, il est rappelé qu'il existe une déchetterie gratuite à St Alban Leysse pour le dépôt des divers déchets végétaux ou autres.
- Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la reconnaissance officielle, par le Parlement, du savoyard ou francoprovençal, ainsi qu'à la mise en place, par les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, des moyens nécessaires à sa diffusion et à son enseignement, comme cela est déjà le cas pour les autres langues régionales de France.

Lors de la séance du 27 mars, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DE L'EAU - COMPTES DE GESTION 2001**
LE CONSEIL MUNICIPAL déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2001 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
- **BUDGET PRINCIPAL ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2001**
LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2001, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	695 359.37 F	1 378 169.70 F
Recettes	388 728.42 F	1 799 407.00 F
Déficit	306 630.95 F	
Excédent		421 237.30 F
Résultat cumulé : Excédent de l'exercice :	114 606.35 F	

BUDGET DE L'EAU - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL adopte le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2001, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Dépenses	45 351.37 F	77 782.68 F
Recettes	21 783.63 F	355 606.67 F
Déficit	23 567.74 F	
Excédent		277 823.99 F

Résultat cumulé : Excédent de l'exercice : 254 256.25 F

➤ BUDGET COMMUNAL 2002 - AFFECTATION DES RESULTATS 2001

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter en recettes au compte 1068 de la section d'investissement 46 745.59 euros,
- d'inscrire en dépenses au compte 001 de la section d'investissement 46 745.59 euros,
- d'inscrire en recettes de fonctionnement 17 471.62 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

➤ BUDGET EAU 2002 - AFFECTATION DES RESULTATS 2001

Le Conseil Municipal décide : d'affecter en recettes au compte 10682 de la section d'investissement 3 592.88 euros,

- d'inscrire en dépenses au compte 001 de la section d'investissement 3 592.88 euros,
- d'inscrire en recettes d'exploitation au compte 002 (excédent d'exploitation reporté) 38 761.11 euros (42 353.99 - 3 592.88).

➤ BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DE L'EAU - BUDGETS PRIMITIFS 2002.

LE CONSEIL MUNICIPAL adopte le budget primitif arrêté comme suit:

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	252 217.66 euros	252 217.66 euros
Investissement	74 915.59 euros	74 915.59 euros

Il adopte ensuite le budget du service de distribution d'eau potable 2002 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	58 861.11 euros	58 861.11 euros
Investissement	7 480.88 euros	7 480.88 euros

QUESTIONS DIVERSES

- **SUBVENTION AU SYNDICAT DES COLLEGES** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au Syndicat Intercommunal des Collèges St Alban Leysse - Barby - La Ravoire une subvention de 15 euros par élève pour l'année scolaire 2001/2002.

Lors de la séance du 2 mai 2002, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATIONS

Le conseil municipal après délibération ne fait ni remarque, ni objection sur ce P.P.R.I..

ECHANGE WELSCH

Monsieur WELSCH, ayant suivi les prescriptions émises lors de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur, le conseil décide qu'il n'y a plus d'obstacle pour la réalisation de l'échange. Après délibération, il autorise le maire à signer les actes de ventes au nom de la commune.

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Conseil décide l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Ce document permettra d'optimiser l'utilisation des ressources et la distribution de l'eau.

REGLEMENT DES ORDURES MENAGERES

Suite aux nombreux problèmes liés au dépôt et à la collecte des ordures ménagères, il est décidé à l'unanimité d'envoyer à chaque foyer un règlement stipulant plusieurs points à respecter sous peine de sanction.

ADHESION ASADAC

L'Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités est créée spécifiquement pour assister les communes savoyardes, qui pourront bénéficier d'aides techniques. L'adhésion de 46 € sera payée par l'Association des Maires de l'Arrondissement de Chambéry. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à cet organisme.

QUESTIONS DIVERSES

- Fuite d'eau sur la RD 206 au niveau de la borne kilométrique 8 : suite aux exigences de la DDE la réparation sera réalisée par une entreprise spécialisée.
- Embauche d'un emploi jeune (avec complément de salaire par le SIPL) qui sera chargé de l'animation du plan de gestion de l'espace.
- Projet grand lac : des actions spécifiques seront demandées pour les communes du Plateau de la Leysse.
- Tracto-pelle de la commune : suite à une panne importante, le Conseil réfléchit à l'avenir de cet engin.
- Indemnité des adjoints : en application de textes récents, l'indemnité de fonction des adjoints est revalorisée.

LE THOIRZAN est édité par la commune de THOIRY.

COMITE DE REDACTION : Dominique DUHEM, Audrey DUMAS, Jérôme ESQUEVIN, Marie-Ange GAVET et Madeleine ROSSI.

Nous rappelons que toutes les bonnes volontés et sources d'inspiration sont les bienvenues.

CARNAVAL POUR LES ENFANTS

Le 9 février, s'est déroulée dans notre commune la traditionnelle soirée de carnaval. On remarquait plusieurs petites princesses que côtoyaient chevaliers en armure étincelante ou en cotte de mailles ainsi que de nombreuses sorcières, un diabolin cornue, des fantômes et même un affreux squelette.

La musique permettait à tous ces visiteurs de se lancer dans la danse.

Comme toujours, les parents d'élèves avaient confectionné de nombreux gâteaux que les gourmands se faisaient un plaisir de déguster.

La soirée s'est conclue autour d'un bonhomme carnaval très coloré qui bientôt disparaissait au milieu d'un grand feu de joie.



ON A DANSE AU RYTHME DE L'ACCORDEON

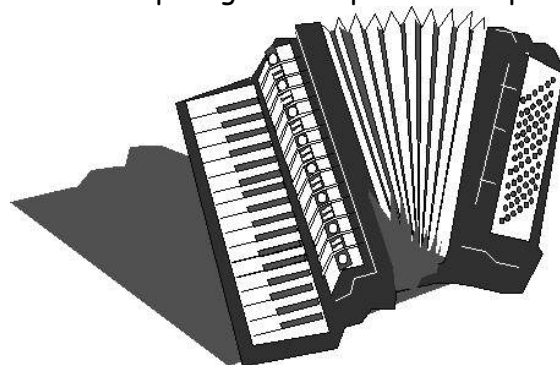
Pour la 3^{ème} fois, l'Institut André Tepaz à permis à tous les amateurs de musette de se retrouver pour une après-midi récréative le 7 avril. L'orchestre Duo-Rétro a donné l'occasion aux nombreux participants infatigables de danser au rythme de l'accordéon.

Les jeunes accordéonistes Thoirzans (Stéphane Provent, Romain Ginet et

Pierre-Marie Gelon) ont eu l'occasion de nous montrer leur talent.

La fête s'est prolongée dans la soirée, un repas avait été préparé par les parents d'élèves de l'école de musique. Un grand nombre d'habitants de Thoiry était présent.

On aurait bien voulu encore danser mais la salle trop exiguë ne le permettait pas.



LA KERMESE AU VILLAGE

Cette année, nous n'avons pas eu besoin d'attendre le beau temps, la kermesse s'est déroulée par une journée caniculaire le samedi 15 juin aux abords de la salle des fêtes.

Les enfants de tout âge et même les adultes ont beaucoup apprécié les jeux anciens en bois. Les chevaux très sollicités n'ont pas eu le temps de se reposer. Le stand maquillage et tatouage n'a pas désempilé, sans oublier l'indémodable casse-boîte, la pêche à la ligne... La nouveauté 2002 a été le concours de pétanque organisé sur le récent jeu de boules installé devant la salle des jeunes : les participants ont beaucoup apprécié.

La fête a continué dans la soirée. Chacun a pu se restaurer avec les grillades, diots, frites, sans oublier les matafans. Nous remercions les parents d'élèves qui ont beaucoup œuvré pour que cette journée soit une réussite.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL du 01/01/02 au 30/06/02

NAISSANCES

- **Marion** au foyer de Murielle CALLET et Pascal NICLOUD le 29 mars aux Chavonnettes.
- **Samson** au foyer de Antonnella et Stéphane LEQUEUX.
- **Pénélope** au foyer de Laetitia et Régis AUBERT à Thorméroz le 13 novembre 2001 (omis dans notre précédente édition).

MARIAGE

- Sandrine LYARD et Philippe MARIN demeurant aux Chavonnettes se sont unis le 11 mai.

DECES

- Ernest Marius TROSSET dit « Toëne » nous a quittés le 30 janvier dernier.
- Charles Dudley JORDAN de la Fougère est décédé le 12 février.

HEURES D'ETE DE LA BIBLIOTHEQUE

Pendant la période estivale, **les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont modifiés** de la façon suivante : en juillet, une seule permanence sera assurée les lundis 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 de 17 à 19h00;

Attention ! Pas de permanence le mercredi.

En août, aucune permanence du 4 au 25. Réouverture le lundi 26 août de 17h00 à 19h00;

En septembre, retour des horaires habituels (lundi de 16h30 à 19h00 - mercredi de 10 H00 à 12h00)

PERMANENCE DES ELUS EN MAIRIE

M. Jérôme ESQUEVIN est présent en Mairie le lundi de 18 à 20 heures ou sur rendez -vous. Les adjoints et la plupart des élus effectuent une permanence le même jour.

La Mairie est ouverte :

- Le lundi de 18H à 20H
- Le mercredi de 9H à 11H
- Le vendredi de 9H à 11H

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

S'adresser à Ginette COULANGES au 04.79.28.45.54 ou à Thierry TOURNIER au 04.79.28.43.90

POSTE DE THOIRY

Ouverture tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 10H00.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les personnes intéressées par ce concours peuvent se faire inscrire auprès de Marie-Ange GAVET au 04.79.28.46.50 au plus tôt.

FETE DU PATRIMOINE LES 20 ET 21 SEPTEMBRE

Si vous souhaitez à l'occasion de cette manifestation organiser des visites, vous pouvez contacter Madeleine ROSSI.

COMMERCANTS AMBULANTS

Les semaines à Thoiry sont rythmées au son de leur klaxon qui annonce leur arrivée.

Les mardi, jeudi et dimanche, la famille VAUSSENAT, boulangers à Saint Jean d'Arvey nous livre à domicile pain, pizzas, quiches, pâtisseries...

Le mercredi, c'est au tour de Lionel CARROZ, le dynamique fromager bauju.

Le vendredi en fin d'après midi, l'épicier Jean Marie MARC sillonne les hameaux. Le voilà :



Des services à domicile bien appréciés de la population

FERMETURE DU ROCHER D'ESCALADE

Il est **formellement interdit** d'utiliser le mur d'escalade situé sur la route du Col des Prés. En effet, suite aux minages effectués dans ce secteur, les ancrages risquent d'être endommagés par les blocs rocheux.

A.D.M.R.

Depuis le 1^{er} avril, l'Association ADMR du plateau de la Leysse et du Nivolet a commencé son fonctionnement. Les personnes ayant besoin d'une aide peuvent contacter les bénévoles de la commune : Evelyne PROVENT, Madeleine ROSSI qui les aideront à constituer leur dossier.

ASSOCIATION DES AMIS DE LA FOUGERE

La présidente est maintenant Emmanuelle FRANCONY, elle succède à Mireille MINTUNG.

Outre l'animation du hameau de la Fougère, l'association a pour but la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel.

COURSETON SUR THOIRY

Au terme d'un cycle sportif d'endurance, 67 élèves des écoles primaires de Puygros et Thoiry se sont rencontrés le 26 mars dernier pour le courseton.

Le soleil a permis un bon déroulement de l'activité sur le chemin dit « sur Thoiry ».

Chaque enfant a mis un point d'honneur à faire triompher son école.

L'après midi s'est terminée par un goûter : gâteaux et boissons pour un juste réconfort.



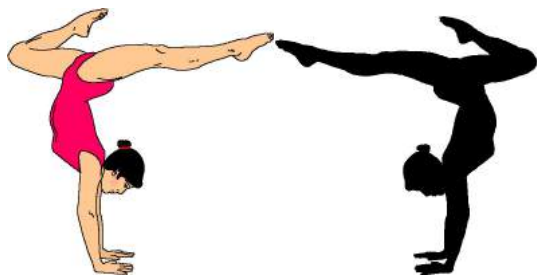
JEU DE BOULES

Un terrain de boule a été aménagé devant la salle des jeunes. Tous les amateurs peuvent s'y donner rendez-vous.

GALA DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Nous tenons à remercier Corinne DONAZ qui a consacré beaucoup de temps dans la préparation du gala qui s'est déroulé à Saint Jean d'Arvey : mise en scène, décors, costumes.

Deux sections d'enfants étaient représentées : les 5-11 ans et pour la première année : les 3-5 ans, sans oublier les adultes.



ERIC QUITTE L'ECOLE PRIMAIRE DU VILLAGE

Lors de la fête de l'école le 15 juin, les parents d'élèves ont organisé un pot d'amitié à l'occasion du départ d'Eric GAUDIN qui rejoint Puygros à la rentrée prochaine.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Les enfants ainsi que les parents ont beaucoup apprécié sa présence dans notre école durant 4 années.

DEGATS DES SANGLIERS

De nombreux dégâts ont été constatés dans les prés de fauche. C'est pourquoi des tirs de nuit ont été demandés pour essayer de réduire le nombre de ces animaux.

"COVASSES"

Les soirs de canicule, il est agréable de dormir la fenêtre ouverte mais ce plaisir est quelquefois gâché par les fumées de quelques "covasses" interminables et intempêtes.

Dommage !

N'EN JETEZ PLUS !!!



Pour éviter ce triste spectacle, nous rappelons que les containers communaux sont réservés exclusivement aux personnes dont la résidence est éloignée du ramassage des ordures. Pour les encombrants, une déchetterie gratuite est à notre disposition à Saint Alban Laysse. Enfin en cette période estivale, il faut vraiment éviter de déposer des déchets du jardin et de travaux en général. Chaque kilo de déchet supplémentaire, c'est une dépense de plus pour la commune et les végétaux ont la particularité d'encrasser et de dégrader considérablement les fours d'incinération.

TONDEUSES

Essayons de respecter la tranquillité de nos voisins en nous conformant aux horaires de l'arrêté départemental.

Dimanche : de 10H00 à 12H00

En semaine : 8H30 à 19H30

Samedi : 9H00 à 12h00 5H00 à 19H00

